

## Planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029

Des recommandations pour  
donner suite aux orientations  
formulées par le  
gouvernement du Québec

Mémoire déposé dans le cadre  
de la consultation à la  
Commission des relations avec  
les citoyens intitulée « *La  
planification de l'immigration au  
Québec pour la période 2026-  
2029* »



## Table des matières

NOS RECOMMANDATIONS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.....	3
Introduction.....	3
Constats généraux.....	4
Immigration temporaire – programme des étudiants étrangers.....	6
Immigration temporaire – liste de traitement simplifié pour la profession de professeur-chercheur de niveau universitaire.....	9
Immigration permanente – la situation sur les seuils proposés.....	10
Immigration permanente – programme de l'expérience québécoise et programme de sélection des travailleurs du Québec.....	11
Francisation.....	13
Conclusion.....	14
Sommaire des recommandations.....	15

## NOS RECOMMANDATIONS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

### Introduction

HEC Montréal, école de gestion reconnue internationalement pour l'excellence de son enseignement et sa recherche, accueille chaque année plus de 14 000 étudiantes et étudiants, dont environ 15% de sa communauté étudiante sous permis d'études, un taux très stable depuis plus de 15 ans. Nous détenons les prestigieux agréments internationaux AMBA, AACSB International et EQUIS. Moins de 1% des écoles de gestion dans le monde affichent cette triple marque de reconnaissance. En tant qu'établissement d'enseignement supérieur de calibre mondial, nous contribuons activement à la formation de la relève, à l'innovation et à la prospérité économique du Québec depuis 1907. Comme nous l'avons partagé au gouvernement du Québec lors de l'étude du projet de loi 74 au sujet de la limitation du nombre d'étudiants étrangers sur son territoire, HEC Montréal accueille depuis de nombreuses décennies de manière responsable sa communauté étudiante issue de l'international.

Nous employons 310 professeurs-chercheurs de carrière, dont la moitié est née hors du Canada. Ces personnes constituent un exceptionnel bassin de talents qui enrichissent le savoir que nous créons et diffusons à notre communauté étudiante. HEC Montréal a également le plus grand programme de mobilité étudiante en gestion au Canada, en entretenant des relations avec 203 établissements universitaires dans 53 pays.

HEC Montréal a analysé les différentes propositions d'orientations que le gouvernement du Québec soumet pour consultation dans le cadre de la planification pluriannuelle de l'immigration pour la période 2026-2029.

Le gouvernement du Québec inclut pour la première fois les programmes d'immigration temporaire dans sa planification pluriannuelle, en plus de cibles pour l'immigration permanente. Dans ce contexte, nous jugeons essentiel d'exprimer nos préoccupations à l'égard des orientations proposées. Ces orientations, qui visent une

réduction significative des seuils d'immigration temporaire et permanente, risquent à notre avis de compromettre la capacité du Québec à répondre à ses défis démographiques et socioéconomiques. Pour structurer ce mémoire, nous répondrons aux orientations proposées par le gouvernement du Québec en distinguant les mesures qui touchent notre communauté étudiante de celles qui concernent notre corps professoral.

## Constats généraux

Les opérations universitaires se déclinent souvent sur un horizon de plusieurs années, notamment en ce qui concernent la création de programmes d'études, la recherche que nos professeurs-chercheurs font, ou même le cursus universitaire dans lequel s'engage un membre de notre communauté étudiante. Plus particulièrement, pour une personne ayant le souhait d'étudier au Québec, la planification et la réalisation d'un projet universitaire se fait généralement sur un horizon de plusieurs années. C'est pourquoi nous jugeons qu'il existe plusieurs facteurs importants facilitant l'intégrité et le succès de nos politiques d'immigration, du point de vue universitaire. Cette consultation arrive donc à un moment opportun, après plusieurs mois où de nombreuses décisions ont été prises à la pièce par les gouvernements du Canada et du Québec. Ces mesures individuelles ont littéralement jeté une douche froide d'incertitude sur la réputation du Québec et du Canada à l'international. Nous référons à des mesures telles que les quotas de CAQ, la suspension de programmes d'immigration comme le programme de l'expérience québécoise, ou la réduction importante du nombre de permis d'études que délivre le gouvernement fédéral.

La première condition de succès de nos politiques d'immigration est la **prévisibilité**. Puisque nos opérations se déclinent en termes d'années, ces changements à la pièce annoncés sans préavis complexifient significativement nos missions fondamentales d'enseignement et de recherche. Elles donnent une impression que les mesures sont prises sans vision d'ensemble et leur cumul donne la perception que les gouvernements agissent de manière approximative, sans évaluation rigoureuse des effets et conséquences de leurs décisions.

La seconde condition de succès est la **transparence**. Le décret du 26 février 2025 annonçant les quotas de CAQ par établissement postsecondaire a suscité un bon nombre d'interrogations sur la méthodologie utilisée par le ministère pour établir les quotas, dans la mesure où certains établissements collégiaux obtiennent un quota imposant de plusieurs milliers de CAQ, sans justification particulière.

C'est pourquoi nous proposons d'inclure les établissements universitaires en amont d'éventuelles modifications aux programmes d'immigration, comme par exemple les quotas, en instaurant **une table permanente de concertation** avec les interlocuteurs ministériels, les acteurs de l'enseignement supérieur ainsi que les parties prenantes socioéconomiques.

Enfin, nous invitons le gouvernement à la plus grande prudence lorsqu'il décide de tracer une ligne de démarcation nette entre, d'une part, les situations de Montréal et de Laval, et d'autre part, celle du reste du Québec. Nous référons à sa suggestion de vouloir réduire le nombre de résidents non permanents (RNP) de manière plus importante dans la métropole que dans le reste du Québec, comme en fait foi sa suggestion au gouvernement fédéral de réduire significativement l'utilisation du programme de mobilité internationale (PMI). Nous aimerions porter à l'attention du gouvernement du Québec que le PMI est utilisé à des fins bien balisées par les établissements universitaires, notamment pour les postdoctorants, les professeurs visiteurs et certains professeurs qui nécessitent un renouvellement de leur permis de travail. Ces personnes sont indispensables dans l'écosystème d'innovation que souhaite développer le gouvernement du Québec.

Les orientations en matière de régionalisation de l'immigration nous apparaissent bien fondées en vue d'une meilleure répartition des nouveaux arrivants partout sur notre territoire. Cependant, il convient de rappeler également que plusieurs établissements universitaires sis en région ont des antennes dans la région métropolitaine, et que les décisions que prendra le gouvernement du Québec visant particulièrement Montréal pourraient entraîner des conséquences insoupçonnées et involontaires sur des établissements universitaires ailleurs au Québec. Ainsi, nous invitons à la plus grande prudence lorsque des mesures particulières ciblent la métropole.

**RECOMMANDATION :**

- Assurer une meilleure prévisibilité et transparence des décisions prises en matière d'immigration en impliquant les établissements universitaires en amont d'éventuelles modifications aux programmes d'immigration, tout comme d'autres parties prenantes socioéconomiques, dans une table permanente de concertation.

### **Immigration temporaire – programme des étudiants étrangers**

Il a été maintes fois rapporté que les effets des mesures prises conjointement par le gouvernement du Québec ainsi que le gouvernement du Canada pour limiter le nombre d'étudiantes et étudiants internationaux sur son territoire ont été particulièrement négatives pour les établissements universitaires du Québec. L'incertitude créée par le cumul de ces mesures a significativement fragilisé notre réputation à l'international comme destination de choix pour planifier un projet d'études universitaires. En moyenne au Québec, le niveau des demandes d'admission provenant des étudiants internationaux a chuté de 45%. Les conséquences sont tangibles pour le Québec, qui fait face à de nombreux défis socioéconomiques en plus de l'actuelle crise climatique. L'innovation est une clé fondamentale pour les solutionner.

Dans un premier temps, nous suggérons au gouvernement du Québec **de suspendre la réduction désirée de 13% pour le volet des étudiants étrangers en attendant de voir l'effet réel des quotas annoncés le 26 février 2025 pour l'ensemble de l'année universitaire 2025-2026**. Il est malheureusement fort possible que l'objectif de réduction ait été naturellement atteint sans que des mesures supplémentaires ne soient requises. Il est impératif que les décisions de politiques publiques soient basées sur des données probantes. Pour l'instant, en date du 15 août, nous ne connaissons pas encore l'ampleur des effets des quotas en termes d'inscriptions effectives.

Comme nous l'avions évoqué lors de l'étude du projet de loi 74, **la solution optimale serait d'exclure les établissements universitaires des plafonds d'émission de CAQ**. Si le gouvernement ne désire pas aller dans cette direction, nous estimons qu'il serait

judicieux **d'exclure du quota les renouvellements de CAQ**. Les parcours universitaires se diversifient, et de nombreux étudiants, par exemple, prennent le minimum de cours requis pour conserver leur statut d'étudiant à temps plein et allongent leur durée d'étude pour une variété de raisons, notamment pour s'engager dans des activités extracurriculaires leur permettant d'enrichir leur *curriculum vitae*, comme un stage à l'étranger, ou une implication dans la vie étudiante. Il convient de noter que les renouvellements constituent un processus difficilement prévisible pour les établissements universitaires. Cette caractéristique ne nous permet donc pas de planifier de manière optimale les offres d'admission que nous faisons aux candidates et candidats pour un trimestre donné afin de respecter le quota. De plus, il serait apprécié que le ministère de l'Immigration détaille avec plus de précision aux établissements les données qu'il reçoit des demandes de CAQ, notamment une ventilation par cycle d'enseignement.

Il faut comprendre tous les aspects positifs qui entourent la venue d'étudiants étrangers sur nos campus. La diversité de l'origine des étudiants universitaires constitue un levier fondamental pour stimuler l'innovation et accroître la productivité dans les milieux académiques et professionnels. En réunissant des individus issus de cultures, de langues, de traditions et de parcours variés, les universités créent un environnement propice à la confrontation d'idées, à la remise en question des paradigmes établis et à l'émergence de solutions novatrices. Chaque étudiant apporte avec lui une manière unique de percevoir le monde, de résoudre des problèmes et d'interagir avec les autres. Cette pluralité de perspectives favorise la créativité collective, essentielle à l'innovation dans des domaines aussi variés que les sciences, la technologie, les affaires ou les arts.

Sur le plan de la productivité, la diversité culturelle enrichit les dynamiques de groupe et améliore la prise de décision. Les équipes diversifiées sont souvent un gage de performance, car elles évitent les biais de pensée homogène et explorent un éventail plus large de stratégies. Dans un contexte universitaire, cela se traduit par des projets de recherche plus audacieux, des débats plus riches et une meilleure préparation des étudiants à évoluer dans un marché du travail mondialisé. De plus, la présence d'étudiants internationaux ou issus de l'immigration contribue à l'internationalisation

des campus, renforçant les partenariats académiques et économiques à l'échelle mondiale.

En somme, la diversité de l'origine des étudiants n'est pas seulement une question d'équité ou d'inclusion : elle est un moteur essentiel de progrès, d'excellence et de compétitivité pour les institutions d'enseignement supérieur et, par extension, pour la société dans son ensemble.

Il convient de rappeler également que ce ne sont pas tous les étudiants étrangers qui envisagent s'établir au Québec une fois leur programme complété. À HEC Montréal, c'est environ un étudiant sur deux qui prend la décision de retourner dans son pays d'origine. Incidemment, notre communauté de diplômés devient de formidables ambassadeurs économiques pour le Québec, puisque leur expérience chez nous les rend souvent plus enclins à garder des liens actifs avec le Québec. HEC Montréal croit fermement aux vertus d'engager sa communauté diplômée de milliers de personnes partout dans le monde, avec une présence remarquable de près de 10 000 diplômés en Europe, et presque le même nombre sur le continent africain.

#### RECOMMANDATIONS :

- Surseoir à la réduction prévue de 13% de l'immigration temporaire d'ici 2029 pour le volet des étudiants étrangers, le temps d'évaluer l'impact réel du cumul des mesures prises depuis janvier 2024 par les gouvernements du Canada et du Québec;
- Exclure les établissements universitaires des quotas imposés aux établissements d'enseignement supérieur;
- Si le gouvernement ne désire pas aller dans la direction de l'exclusion totale, exclure les renouvellements de CAQ dans le calcul du quota annuel attribué à chaque établissement d'enseignement supérieur.

## Immigration temporaire – liste de traitement simplifié pour la profession de professeur-chercheur de niveau universitaire

Bien que cet élément ne soit pas présent dans le document de consultation, il nous apparaît essentiel de rappeler au gouvernement du Québec toute l'importance de simplifier et d'accélérer le processus d'immigration pour le CNP 41200 – professeur(e)-chercheur(e) de niveau universitaire.

Attirer et retenir des personnes détenant une expertise recherchée est une entreprise hautement concurrentielle. Tous les pays s'arrachent les meilleurs talents dans les créneaux porteurs, et le Québec ne fait pas exception. Nous recrutons à l'international d'abord et avant tout parce qu'un professeur-chercheur d'un pays étranger détient une expertise clé que ne possède pas son équivalent professeur-chercheur québécois ou canadien. De plus, il s'agit souvent d'une personne en début de carrière, parfois avec conjoint/conjointe et des enfants, à la recherche de stabilité. Incidemment, l'allongement des processus d'immigration en rajoutant une enquête d'impact sur le marché du travail (EIMT) à chaque processus nous rend moins compétitifs que d'autres juridictions ayant des processus simplifiés.

Le retrait en février 2025 de la profession professeur-chercheur de niveau universitaire de la liste de traitement simplifié allonge significativement et complexifie les processus visant à la dotation de ces postes névralgiques. La prémisse de base revient à rappeler que si nous recrutons à l'international pour une expertise donnée, c'est qu'il n'y a personne localement pour remplir ce poste, ce qui rend la tâche de prouver cet état pour chaque processus quasi pléonastique.

### RECOMMANDATION :

- Remettre la profession de professeur(e)-chercheur(e) de niveau universitaire (CNP 41200) dans la *Liste de professions admissibles au traitement simplifié* du ministère de l'Emploi.

## Immigration permanente – la situation sur les seuils proposés

Les trois scénarios de réduction marquée du nombre d'admissions aux programmes d'immigration permanente nous préoccupent, tout comme le sont des acteurs socioéconomiques importants comme le Conseil du patronat du Québec et la Fédération des chambres de commerce du Québec. Cela mène, à notre avis, à une précarisation du statut légal des personnes que nous jugeons idéales pour une intégration réussie au Québec, à savoir les diplômées et diplômés de nos programmes d'enseignement en français, ainsi que des professeures-chercheuses et professeurs-chercheurs de grand talent qui veulent créer et diffuser leur savoir au Québec. Trois raisons nous apparaissent incontournables à considérer pour le gouvernement du Québec afin de ne pas réduire les seuils d'immigration permanente :

### *Une réponse inadéquate à la pénurie de main-d'œuvre*

Le Québec fait face à un vieillissement accéléré de sa population et à une baisse du taux de natalité. De nombreux postes demeureront à pourvoir à l'avenir, dont une part importante nécessitera des compétences spécialisées. Réduire les seuils d'immigration permanente reviendrait à aggraver cette pénurie, en privant le marché du travail de talents essentiels à la croissance des entreprises et à l'innovation.

### *Un frein à la prospérité économique*

Les diplômés internationaux, notamment ceux formés dans des établissements comme HEC Montréal, représentent une richesse stratégique pour le Québec. Ils sont jeunes, hautement qualifiés, multilingues et souvent déjà intégrés à la société québécoise. En limitant leur accès à la résidence permanente, le Québec se prive d'un bassin de professionnels capables de contribuer immédiatement à l'économie, de créer des entreprises et de renforcer les chaînes de valeur locales.

### *Un impact négatif sur l'enseignement supérieur et la recherche*

HEC Montréal accueille chaque année des centaines d'étudiants internationaux qui choisissent le Québec pour la qualité de son enseignement et ses

perspectives d'avenir. Une politique restrictive en matière d'immigration permanente envoie un signal dissuasif à ces talents, qui pourraient se tourner vers d'autres provinces canadiennes voire d'autres pays pour s'établir. Cela affaiblirait l'attractivité de nos établissements, nuirait à la diversité des campus et compromettrait le rayonnement international du Québec.

**RECOMMANDATION :**

- Maintenir les seuils d'admissibilité à l'immigration permanente aux taux actuellement en vigueur.

### **Immigration permanente – programme de l'expérience québécoise et programme de sélection des travailleurs du Québec**

Pour notre communauté étudiante, le maintien du programme de l'expérience québécoise – volet diplômés nous apparaît essentiel à préserver si nous désirons continuer d'attirer les meilleurs étudiants sur notre territoire et permettre à ces personnes de pouvoir à terme contribuer au développement socioéconomique du Québec. Nous sommes d'avis que ces personnes sont les candidats idéaux à l'admissibilité à la résidence permanente, en raison de leur cursus universitaire de plusieurs années dans un établissement francophone, où ils ont pu acquérir de solides compétences et développé leurs réseaux pour ainsi mieux intégrer la société québécoise.

Puis, pour le corps professoral, nous avons partagé dans la section précédente la réalité particulière qui encadre l'attraction et la rétention de professeurs-chercheurs recrutés à l'international, notamment sur le plan du processus administratif. Dans le contexte où ces personnes recherchent ardemment la stabilité du point de vue de leur statut au Québec et au Canada, la réduction des seuils d'immigration permanente, ainsi que la suspension de programmes pour obtenir leur CSQ de manière plus rapide rendent plus incertaine que jamais leur éventuelle perspective de s'établir durablement au Québec.

Le manque de compétitivité du Québec, attribuable en partie à ses politiques d'immigration en constant changement, nuit significativement à l'attraction et à la rétention des professeurs-chercheurs de niveau universitaire. Dans un contexte mondial où les établissements d'enseignement supérieur rivalisent pour recruter les meilleurs talents, le Québec se trouve désavantagé par des politiques qui limitent l'accès rapide et durable à la résidence permanente pour les chercheurs étrangers et leur famille. Cette incertitude administrative, combinée à des délais prolongés et à des critères d'immigration parfois loin des réalités universitaires, décourage de nombreux candidats hautement qualifiés de considérer le Québec comme une destination viable pour leur carrière, au profit des autres provinces et d'autres pays.

Les professeurs-chercheurs déjà en poste dans nos établissements pourraient être tentés de quitter le Québec pour des juridictions offrant de meilleures perspectives de stabilité. Cette fuite des cerveaux affaiblirait la capacité du Québec à former une relève universitaire diversifiée et à maintenir son rang enviable dans les classements mondiaux.

En somme, les politiques d'immigration actuelles compromettent non seulement la compétitivité du Québec sur le plan universitaire, mais aussi son développement économique et scientifique à long terme. Pour inverser cette tendance, il est impératif d'adopter une approche plus souple, proactive et adaptée aux besoins du milieu universitaire.

Incidemment, il faut accroître la capacité du Québec de demeurer en tête de peloton pour attirer les meilleurs talents mondiaux. Et pour ce faire, la reconnaissance des caractéristiques particulières entourant l'emploi des professeurs-chercheurs militent pour le maintien, en priorité, du programme de l'expérience québécoise – volet travailleurs étrangers temporaires, le programme le plus efficace pour assurer une nécessaire stabilité dans la rétention des meilleurs talents. Si le gouvernement du Québec ne désire pas aller dans cette direction, nous recommandons que le CNP 41200 professeur(e)-chercheur(e) de niveau universitaire puisse obtenir une priorisation et une invitation automatique dans le PSTQ afin que nous puissions diminuer le niveau d'incertitude chez cette clientèle particulière.

## RECOMMANDATIONS

Afin de demeurer concurrentiel dans les délais de traitement face aux autres provinces canadiennes :

- Maintenir le programme de l'expérience québécoise – volet diplômés, afin d'assurer un traitement rapide des demandes de CSQ pour notre communauté diplômée;
- Maintenir le programme de l'expérience québécoise – volet travailleurs étrangers temporaires, afin d'assurer un traitement rapide des demandes de CSQ pour le CNP 41200 – professeur(e) et chercheur(e) de niveau universitaire.
- Prioriser et inviter automatiquement les candidats du CNP 41200 - professeur(e) et chercheur(e) de niveau universitaire pour le programme de sélection des travailleurs du Québec (PSTQ)

## Francisation

HEC Montréal est un fier établissement universitaire francophone depuis sa création en 1907. Rappelons que HEC Montréal a été créée afin de former les leaders économiques francophones pour développer durablement le Québec au tournant du 20<sup>e</sup> siècle. Notre volonté de nous dépasser nous anime toujours aujourd'hui, puisque notre mission demeure celle de former des leaders en gestion qui contribuent de manière responsable au succès des organisations et à la transition durable de la société, et ce en français.

Nous contribuons donc activement à favoriser l'utilisation du français au Québec. Un exemple concret et porteur, est que nous demandons aux professeurs-chercheurs que nous embauchons à l'extérieur du Québec et qui ne parlent pas français de suivre un parcours de francisation qui les amène à pouvoir enseigner en français dans les trois ans suivant leur embauche. Le taux de succès de cette initiative est remarquablement élevé et c'est avec conviction que nous la poursuivrons.

À cela s'ajoute ce que nos équipes internes mettent de l'avant pour valoriser la place du français dans le milieu des affaires, notamment à travers le rayonnement de notre recherche, avec la Revue Gestion HEC Montréal, ainsi que notre Centre de formation en langues des affaires.

## Conclusion

Le Québec fait face à des défis majeurs : vieillissement de la population, pénurie de main-d'œuvre, déclin du français. L'immigration, loin d'être un fardeau, est une solution. HEC Montréal appelle le gouvernement à adopter une approche équilibrée, fondée sur la collaboration, la confiance et la reconnaissance du rôle central des universités dans l'intégration des personnes immigrantes.

La présente consultation sur la planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029 est une occasion privilégiée d'adopter des mesures en matière d'immigration appuyant positivement et durablement ses universités, vecteurs indéniables d'attraction et de rétention des meilleurs candidats à l'immigration pour le Québec. Une approche avec une perspective restrictive de l'immigration nous condamnerait à rater le train de l'innovation dont le Québec a cruellement besoin.

## Sommaire des recommandations

### Constats généraux

- Assurer une meilleure prévisibilité et transparence des décisions prises en matière d'immigration en impliquant les établissements universitaires en amont d'éventuelles modifications aux programmes d'immigration, tout comme d'autres parties prenantes socioéconomiques, dans une table permanente de concertation.

### Immigration temporaire

- Surseoir à la réduction prévue de 13% de l'immigration temporaire d'ici 2029 pour le volet des étudiants étrangers, le temps d'évaluer l'impact réel du cumul des mesures prises depuis janvier 2024 par les gouvernements du Canada et du Québec;
- Exclure les établissements universitaires des quotas de CAQ imposés aux établissements d'enseignement supérieur;
- Si le gouvernement ne désire pas aller dans la direction de l'exclusion totale, exclure les renouvellements de CAQ dans le calcul du quota annuel attribué à chaque établissement d'enseignement supérieur.
- Remettre la profession de professeur(e)-chercheur(e) de niveau universitaire (CNP 41200) dans la *Liste de professions admissibles au traitement simplifié* du ministère de l'Emploi.

### Immigration permanente

- Maintenir le programme de l'expérience québécoise – volet diplômés, afin d'assurer un traitement rapide des demandes de CSQ pour notre communauté diplômée;

- Maintenir le programme de l'expérience québécoise – volet travailleurs étrangers temporaires, afin d'assurer un traitement rapide des demandes de CSQ pour le CNP 41200 – professeur(e) et chercheur(e) de niveau universitaire.
- Prioriser et inviter automatiquement les candidats du CNP 41200 - professeur(e) et chercheur(e) de niveau universitaire pour le programme de sélection des travailleurs du Québec (PSTQ).